

Le Front national et les élections

Pascal DELWIT

Dans le cadre démocratique, l'élection revêt une importance cruciale pour les partis politiques ; c'est même, pour certains scientifiques, un élément indispensable pour les définir¹. « Ceux dont le soutien est recherché, ce sont naturellement les électeurs : ils constituent un élément indispensable à la définition, car un parti sans électeurs n'est pas véritablement un parti, mais une société de pensée ou une secte. Quelque nom qu'il se donne, il n'est dans la meilleure des hypothèses, qu'une virtualité », juge Pierre Avril². L'élection est d'abord un des moments essentiels sinon privilégiés pour présenter aux corps sociaux et aux citoyens l'idéologie et le programme du parti en l'opposant à d'autres. C'est vrai pour les partis gouvernementaux mais aussi dans une très large mesure pour les partis anti-système ou les petits partis. L'élection est aussi la voie pour l'accès aux enceintes parlementaires, autre cadre d'expression programmatique, levier possible pour la constitution d'un réseau de professionnels de la politique – parlementaires, conseillers, attachés, etc. Ce faisant, l'élection est aussi le tremplin potentiel pour la participation aux responsabilités exécutives à l'échelle nationale ou infranationale³. Enfin, depuis une vingtaine d'années, les processus électoraux sont des vecteurs déterminants pour le financement des partis politiques. Nombre d'Etats démocratiques ont adopté des lois de financement public des partis. Différentes en fonction des pays, toutes néanmoins lient d'une certaine manière l'ampleur du financement au nombre de voix recueillies. Il en est ainsi en France. La première fraction du financement public est proportionnelle au nombre de suffrages

¹ D.L. SEILER, *Clivages et familles politiques en Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 50.

² P. AVRIL, *Essais sur les partis politiques*, Paris, Payot, 1990, p. 73.

³ Sur cette problématique en référence à l'extrême droite, voir P. DELWIT, Ph. POIRIER (éd.), *Extrême droite et pouvoir en Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007.

du parti au premier tour des dernières élections législatives, pour autant que celui-ci ait obtenu au moins 1% des suffrages exprimés dans un minimum de cinquante circonscriptions. Nombreuses sont aussi celles qui intègrent le nombre d'élus. C'est le cas en France, où la seconde fraction est distribuée proportionnellement au nombre de députés décrochés. L'enjeu n'est pas mince. En 2010, 34 749 312,29 euros ont été distribués au titre de la première fraction et 40 132 204 euros, au titre de la seconde ⁴.

D'un point de vue politologique, les élections sont aussi des instruments pour appréhender et classer les partis. Dans son ouvrage classique sur les partis et les systèmes de partis, Sartori utilise ainsi deux indicateurs relatifs aux scrutins pour déterminer la pertinence des partis : le total des voix exprimées pour le parti et la traduction parlementaire de ce résultat qui diffèrera en fonction de la contrainte institutionnelle, notamment le mode de scrutin ⁵. Les poids électoral et parlementaire sont des mesures d'analyse classiques d'un parti ; à un moment donné ou dans une perspective longitudinale. Le rapport aux élections et à la pénétration des enceintes législatives permet aussi de mesurer le degré d'*institutionnalisation* du parti et éventuellement d'analyser les différentes strates d'un parti. Katz et Mair ont ainsi proposé trois niveaux d'analyse intra-partisane, le *party on the ground*, le *party in central office* et le *party in public office* ⁶, et suggéré l'importance accrue du secteur institutionnalisé dans le parti : le groupe parlementaire et les détenteurs de postes exécutifs.

Les systèmes de partis sont aussi analysés à partir des processus électoraux. Il en est ainsi, à l'aune des sièges ou des suffrages réunis, du nombre effectif de partis, mis au point par Laakso et Taagepera ⁷, ou de l'indice de fragmentation ⁸, établi par Douglas Ray. Bref, le rapport du parti aux élections dans les démocraties consolidées est central. Dans le cas du Front national, l'étude électorale du parti est d'autant plus intéressante qu'il s'est créé au début des années soixante-dix dans une optique de sortie,

⁴ Décret n° 2010-106 du 29 janvier 2010 pris pour l'application des articles 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique ; http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20100130&numTexte=9&pageDebut=01865&pageFin=01868

⁵ G. SARTORI, *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 181 et s.

⁶ R. S. KATZ, P. MAIR, « The ascendancy of the Party in Public Office : Party organizational change in Twentieth-Century Democracies », in R. GUNTHER, J.R. MONTERO, J.J. LINZ (éd.), *Political Parties. Old concepts. New Challenges*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 113.

⁷ Le nombre effectif de partis est la somme du nombre de sièges de chaque parti rapporté au nombre total de sièges au carré. L'indice est égal à 1 divisé par ce total. Plus le chiffre est élevé, plus le paysage politique est fragmenté. M. LAAKSO, R. TAAGEPERA, « Effective number of Parties : A Measure with Application to West Europe », *Comparative Political Studies*, 12, 1979, p. 3-27.

⁸ L'indice de fragmentation est la somme des proportions de vote au carré de chaque parti. L'indice est égal à 1 moins cette proportion. Plus le chiffre est proche de 1, plus le système est fragmenté. Inversement, plus il est proche de 0,5, moins il est fragmenté. D. RAY, « A note on the fractionalization of some European Party Systems », *Comparative Political Studies*, 3, 1968, p. 413-418.

à tout le moins partielle, de l'activisme extra-institutionnel d'extrême droite au profit d'une participation aux joutes et au jeu électoraux en vue de peser différemment.

Pour dresser un bilan *électoral* du Front national quarante ans après sa création, nous avons choisi de présenter cette contribution en trois temps.

En première approche, nous présentons la courbe électorale du FN de 1973 à 2009 en utilisant les données électorales qui peuvent être agrégées au plan national : élections présidentielles, législatives, européennes et régionales. Cette phase nous permettra de voir dans quelle mesure, indépendamment du type d'élection, le Front national donne à voir des dynamiques électorales temporelles.

La deuxième partie, la plus importante, est un bilan du Front national aux cinq catégories d'élections que nous prenons en considération – les élections municipales, régionales, européennes, législatives et présidentielles – en contextualisant le statut et l'essence des élections considérées. Ces cinq niveaux n'épuisent pas toutes les élections qui se tiennent en France dans la mesure où il y a aussi des scrutins cantonaux, mais dont le bilan d'ensemble est moins aisé à établir.

Enfin, nous terminons notre contribution par une analyse de la dynamique du Front national au second tour des élections concernées par des scrutins à deux tours. Nous nous focaliserons moins sur les reports de voix d'électeurs frontistes en l'absence du FN que sur la dynamique à l'œuvre en présence du FN. Compte tenu du grand nombre de candidats FN présents au deuxième tour de l'élection cantonale du printemps 2011, nous intégrerons ce scrutin à l'analyse.

Les temporalités électorales du Front national

La première participation électorale du FN date du scrutin législatif de 1973. Le score qu'y recueille le nouveau parti d'extrême droite est confidentiel et en phase avec les performances que décroche le FN durant sa première décennie d'existence : aux quatre scrutins concernés, l'organisation frontiste ne franchit pas la barre de 1% en France métropolitaine. Certes, il faut être prudent dans l'analyse dans la mesure où pour les élections législatives, le Front national ne se présente que dans un certain nombre de circonscriptions. Il n'en demeure pas moins que le FN et son président passent inaperçus lors de ces consultations.

Un changement substantiel intervient lors de l'élection européenne de 1984. Le Front national, emmené par son président, franchit la barre des 10% et, en France métropolitaine, en est proche ou la dépasse aux scrutins suivants des années quatre-vingt.

La décennie quatre-vingt-dix – à l'exception des européennes de 1999 – atteste des nouvelles étapes électorales franchies par le FN. Le parti dépasse systématiquement 10% des voix dans la France métropolitaine et atteint même les 15% aux scrutins de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix : élections présidentielle de 1995, législative de 1997 et régionale de 1998.

Tableau 1. Résultats du Front national aux élections présidentielles, législatives, régionales et européennes en France métropolitaine

1973	L	0,44	1995	P	15,26
1974	P	0,76	1997	L	15,22
1978	L	0,30	1998	R	15,34
1981	L	0,17	1999	E	5,86
1984	E	11,07	2002	P	17,19
1986	L	9,89	2002	L	11,34
1986	R	9,66	2004	E	9,97
1988	P	14,61	2004	R	14,66
1988	L	9,79	2007	P	10,69
1989	E	11,8	2007	L	4,38
1992	R	13,75	2009	E	6,67
1993	L	12,72	2010	R	11,74
1994	E	10,61			

La scission mégrétiste de décembre 1998 affecte les capacités électorales du FN et en 1999, la chute est très importante ; le FN passe sous la barre des 6%. Par la suite, les prestations électorales du FN sont beaucoup plus instables. Pour preuve, dans les années 2000, le FN atteint son meilleur résultat au premier tour de l'élection présidentielle de 2002 – Le Pen obtient 17,19% en France métropolitaine – et ses pires scores depuis la *traversée du désert* : aux législatives de 2007 (4,38%) et aux européennes de 2009 (6,67%). Au-delà de cet aspect chaotique de sa courbe électorale, constatons que l'organisation frontiste est sous les meilleures eaux de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix. Hors le scrutin présidentiel de 2002, il ne franchit jamais le seuil des 15%. A l'avenir, il s'agira donc d'examiner dans quelle mesure le FN est à même de sortir de résultats électoraux en dents de scie dépendant, pour une part importante, de l'environnement extérieur, et est capable d'atteindre à nouveau, voire de dépasser ses meilleurs scores des années quatre-vingt-dix et du scrutin présidentiel de 2002.

Passée cette présentation d'ensemble des temporalités des performances électorales du Front national, comment se donnent à voir ses résultats en fonction des types d'élections considérées ?

Le Front national aux différentes élections

Les élections présidentielles

Depuis l'instauration des institutions de la v^e République (1958) et l'adoption du principe de l'élection du président de la République au suffrage universel des citoyens (1963), le scrutin présidentiel est perçu comme l'élection de *premier ordre* par excellence en France. L'élection présidentielle française génère le niveau le plus élevé de participation électorale et le plus d'attention des citoyens, des organisations de la société civile, des partis et des médias. Ce propos liminaire mérite pourtant quelques nuances.

La première fait référence au régime politique. Le semi-présidentialisme français se rapproche des caractéristiques du régime présidentiel lorsqu'il y a congruence entre la couleur politique du président et celle de la majorité parlementaire. *A contrario*, il n'est pas éloigné d'un régime parlementaire normal lorsque cette congruence est absente. Presque impensée aux origines de la v^e République, la « cohabitation » s'est pourtant invitée à deux reprises depuis 1958 : a) entre 1986 et 1988, avec un président socialiste (François Mitterrand) et une majorité parlementaire de droite soutenant un gouvernement de droite dirigé par Jacques Chirac ; b) entre 1997 et 2002 avec un président de droite (Jacques Chirac) et une majorité parlementaire de gauche soutenant le gouvernement de la « gauche plurielle » dirigé par Lionel Jospin. Cela dit, depuis le passage du septennat au quinquennat et l'établissement de la séquence élection présidentielle suivie du scrutin législatif, la probabilité d'une cohabitation est moindre.

La deuxième tient en l'approche évolutive du premier tour de l'élection présidentielle. Le nombre de candidats a augmenté dans le temps et l'éparpillement s'est aussi accru. Le total cumulé des deux premiers candidats au premier tour en porte témoignage. Lors de l'élection « traumatique » de 2002, le score cumulé de Jacques Chirac et Jean-Marie le Pen ne s'élève qu'à 36,74%.

Tableau 2. Nombre de candidats et score cumulé des deux principaux candidats aux élections présidentielles françaises

1965	6	76,37%	1988	9	54,07%
1969	7	67,78%	1995	9	44,14%
1974	12	75,85%	2002	16	36,74%
1981	10	54,17%	2007	12	57,05%

L'élection présidentielle française dévoile un paradoxe pour le Front national. Elle ne peut – en principe – lui ouvrir la voie vers l'exercice de responsabilités pas plus que d'élus. Elle ne peut donc être qu'une élection de *témoignage* ou de *levier*. Pourtant, à l'instar des autres partis, les élections présidentielles ont été considérées comme des moments clés, cruciaux, attendus pour le FN ou, plus justement, par son président Jean-Marie Le Pen. Jean-Marie Le Pen y est dans son élément, dans le débat, dans les médias et dans l'expression charismatique de son *leadership*. L'élection présidentielle recèle deux dimensions importantes pour le FN et Le Pen : elle s'organise dans une seule circonscription, comprenant la France métropolitaine et les territoires et départements d'Outre-Mer, et il n'y a, par définition, qu'une seule tête de liste. En revanche, il y a une condition à la participation qui nécessite un investissement organisationnel non anodin : rassembler cinq cents signatures de parrainages d'élus locaux. Jean-Marie Le Pen a pris part à cinq élections présidentielles : 1974, 1988, 1995, 2002 et 2007. En 1981, comme son frère ennemi du parti des forces nouvelles Pascal Gauchon, il ne parvient pas à rassembler les cinq cents signatures d'élus pour parrainer sa candidature. 1974 a été une déception. Dans un parti déjà en proie à des divisions, Le Pen ne recueille pas même 1% des voix, bien loin des pourtant modestes 5,2% de Tixier-Vignancour en 1965. En dehors de ce scrutin, Le Pen atteindra chaque fois au moins 10% des voix ; paradoxalement, il décroche son meilleur score et réalise

sa performance politique la plus notable en 2002 alors que le FN est entré dans une phase d'essoufflement. Avec 16,9%, Jean-Marie Le Pen se qualifie pour le second tour face à Jacques Chirac, le président de la République sortant. Pour autant, il ne parviendra pas à élargir sa base. En pourcentage, les 17,8% qu'il enlève au deuxième tour représentent le total cumulé de son propre score et de celui de Bruno Mégret qui, la mort dans l'âme, avait appelé à voter pour lui.

Tableau 3. Résultats de Jean-Marie Le Pen au 1^{er} tour de l'élection présidentielle (France, y compris DOM et TOM)

1974	0,75%	1995	15,00%
1981		2002	16,86%
1988	14,38%	2007	10,44%

Le ressac de 2007 est sévère. Le Pen perd 6,42 points de pour cent par rapport à 2002. A titre d'illustration, Jean-Marie Le Pen ne parvient à franchir 20% des voix dans aucun département alors qu'il avait atteint ce niveau dans vingt d'entre eux en 2002, onze en 1995 et huit en 1988. De même, est-il sous la barre de 10% dans un département sur deux (51), pour un sur dix en 2002 (11), un sur trois/quatre en 1995 (31) et 1988 (28).

Tableau 4. Tranches de pourcentage obtenues par Le Pen dans les arrondissements français en France métropolitaine

	2007	2002	1995	1988	1974
< 5%	8	7	7	8	103
5-9,9	43	4	24	20	
10-14,9	44	35	29	44	
15-19,9	11	35	35	25	
20-24,9		23	10	6	
25-29,9		2	1	2	
	106	106	106	105	103

En 2007, Jean-Marie Le Pen enregistre, en absolu, ses pertes les plus sévères dans les Bouches-du-Rhône (-12,5 points de pour cent), dans le Var (-11,2 points), en Seine-Saint-Denis (-10,8 points) et dans les Alpes-Maritimes (-10,8 points). Entre la première percée aux élections présidentielles en 1988 et la dernière participation de Jean-Marie Le Pen au scrutin présidentiel, la géographie électorale au niveau départemental n'a pas substantiellement changé. A cette échelle, le taux de corrélation est de 0,648. Observons néanmoins que Jean-Marie Le Pen a le mieux résisté dans dix départements où son score de 1988 était sous le résultat moyen : le Pas-de-Calais (140,5⁹ ; 11,4%¹⁰), l'Aisne (128,8 ; 13,4%), la Corrèze (127,9 ; 5,9%), la Nièvre (123,2 ; 9,7%), la Haute-Corse (122,4 ; 12,0%), la Haute-Saône (118,9 ; 13,9%), le

⁹ Rapport du score de 2007 à celui de 1988.

¹⁰ Pourcentage obtenu en 1988.

Cantal (115 ; 7,1%), la Sarthe (112,2 ; 9,3%), la Creuse (111,4 ; 7,8%) et la Haute-Vienne (109,2, 7,8%). En revanche, son recul s'observe dans des départements où son score était (bien) au-delà de son score moyen en 1988, dont certaines zones de force historique (Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, le Var... et une bonne part en Ile-de-France). Analysant, les mutations de l'électorat FN, Fourquet, Buléon, et Ravenel estiment que le vote frontiste est toujours associé au « gradient d'urbanité »¹¹, mais que la « trajectoire » du vote se déplace dans le temps et l'espace : « En 1995, le candidat du FN obtenait un score identique à la moyenne dans le cœur des grandes agglomérations puis atteignait son maximum à 25 km pour décliner ensuite. En 2002, le scénario se reproduisit, mais Jean-Marie le Pen obtint déjà moins que sa moyenne dans les grandes villes pour voir son score ensuite grimper très rapidement et plafonner non plus à 25 km mais à 35 km des grands centres urbains puis décliner dans le rural profond mais moins fortement qu'en 1995 en dépit pourtant d'une sérieuse concurrence de Chasse-pêche-nature-traditions (CPNT). En 2007, la trajectoire selon le gradient d'urbanité est globalement identique mais les mouvements amorcés en 2002 comme si la captation par Nicolas Sarkozy d'une part des voix lepenistes s'était concentrée sur le segment le moins fidélisé et le plus friable : l'électorat urbain. Le candidat du FN accuse désormais un retard de deux points par rapport à sa moyenne nationale dans les grandes agglomérations et il ne l'atteint qu'à partir de 15 km. Le « haut de la vague » se déplace encore vers la périphérie lointaine puisque le score maximal est désormais enregistré dans un rayon de 35 à 45 km (contre 25 km en 1995...). Autre nouveauté, le niveau du vote FN tient relativement bien ensuite dans le « rural profond » puisqu'il faut attendre 90 km (65 km en 2002 et 55 km en 1995) pour que son score passe en dessous de sa moyenne nationale »¹². Pour les auteurs, ceci est en phase avec la péri-urbanisation à l'œuvre en France. Dans les dix départements où il a le plus reculé, huit donnent à voir un score supérieur aux 14,4% enlevés en 1988 : Paris (34,2 ; 13,4%), Hauts-de-Seine (37,4 ; 14,8%), Seine-Saint-Denis (45,7 ; 19,8%), Val-de-Marne (46,8 ; 15,6%), Yvelines (48,8 ; 15,1%), le Rhône (50,4 ; 18,0), le Val- d'Oise (50,9 ; 18,1), les Bouches-du-Rhône (52,5 ; 26,4%), le Var (55,5 ; 25,1%), les Alpes-Maritimes (55,6 ; 24,2%), les Pyrénées-Atlantiques (57,6 ; 10,7%) et l'Essonne (57,7 ; 15,0%).

¹¹ Ils entendent par là « la distance séparant la commune étudiée à l'agglomération de plus de 200 000 habitants la plus proche ».

¹² J. FOURQUET, « L'érosion électorale du lepenisme », in P. PERRINEAU (éd.), *Le vote de rupture. Les élections présidentielles et législatives d'avril-juin 2007*, Paris, Les presses de SciencesPo, 2008, p. 223 ; L. RAVENEL, P. BULÉON, J. FOURQUET, « Le grand périurbain, nouvelles terres de progression du vote Le Pen », communication au colloque de l'Association française de science politique, « L'extrême droite en Europe », 16-17 septembre 2004 ; P. BULÉON, J. FOURQUET, « Vote Front national 1984-2002, géographies et interprétations successives : une équation politique », *Revue EPS*, 3, 2003, p. 453-467.

Tableau 5. Résultat de Jean-Marie Le Pen aux élections présidentielles par département

	2007	2002		1995	1988	1974
		1 ^{er} tour	2 ^e tour			
Ain	12,28	21,86	21,22	19,86	16,09	0,70
Aisne	17,28	21,22	24,57	17,69	13,41	0,64
Allier	10,06	14,12	14,79	11,23	10,14	0,60
Alpes-de-Haute-Provence	11,24	16,60	21,17	15,79	16,72	0,90
Hautes-Alpes	8,92	14,36	17,57	12,74	13,70	0,81
Alpes-Maritimes	13,47	25,99	28,68	22,48	24,24	1,22
Ardèche	11,35	16,75	17,88	14,18	12,89	0,59
Ardennes	16,20	22,92	24,08	18,04	15,07	0,62
Ariège	9,72	15,11	16,13	10,50	10,29	0,84
Aube	15,44	21,72	23,13	18,29	14,41	0,61
Aude	13,20	19,81	22,07	13,56	13,72	0,86
Aveyron	7,39	12,11	11,86	8,51	8,86	0,51
Bouches-du-Rhône	13,87	22,41	27,46	21,43	26,40	1,13
Calvados	8,99	14,21	16,05	12,40	11,06	0,86
Cantal	8,17	11,12	11,48	7,12	7,10	0,60
Charente	9,15	13,73	14,81	10,21	8,89	0,90
Charente-Maritime	8,94	13,41	16,28	11,31	11,17	0,90
Cher	11,73	15,82	16,93	13,54	11,57	0,71
Corrèze	7,58	8,86	9,11	4,58	5,93	0,50
Côte d'Or	15,92	17,41	22,30	11,60	14,81	0,87
Côtes d'Armor	14,70	14,22	18,43	9,83	12,01	
Creuse	11,66	17,96	18,32	15,84	13,92	0,74
Dordogne	7,39	11,68	11,70	8,84	8,24	0,62
Doubs	8,68	11,16	11,66	7,03	7,79	0,51
Drôme	9,48	12,22	14,30	8,76	9,81	0,75
Eure	12,24	19,03	18,19	15,40	14,42	0,69
Eure-et-Loir	11,96	20,80	20,71	17,36	16,70	0,84
Finistère	13,20	19,58	21,78	18,37	14,04	0,80
Corse-du-sud	12,25	19,09	20,74	18,22	15,40	0,74
Haute-Corse	6,52	10,80	10,56	9,20	9,92	0,78
Gard	15,44	24,85	26,66	20,28	20,59	0,90

	2007	2002		1995	1988	1974
		1 ^{er} tour	2 ^e tour			
Haute-Garonne	8,45	16,60	15,90	12,63	13,15	0,97
Gers	8,43	13,32	14,80	9,33	10,68	0,91
Gironde	9,12	14,22	16,23	12,78	12,30	0,86
Hérault	13,35	22,98	24,47	18,96	19,91	1,32
Ille-et-Vilaine	6,23	10,46	10,18	8,98	8,64	0,64
Indre	11,80	15,33	16,63	13,00	11,34	0,61
Indre-et-Loire	9,10	14,49	15,16	12,97	12,23	0,40
Isère	10,09	18,29	18,28	17,48	16,10	0,83
Jura	13,35	18,28	18,85	15,46	14,53	0,80
Landes	7,07	10,47	12,90	8,90	8,96	0,72
Loir-et-Cher	12,80	18,36	19,21	15,36	12,79	0,73
Loire	11,96	21,67	20,58	21,08	17,36	0,63
Haute-Loire	11,70	18,40	18,19	15,80	14,08	0,75
Loire-Atlantique	6,56	11,55	11,17	9,61	10,04	0,62
Loiret	11,84	19,38	18,75	15,83	14,92	0,74
Lot	7,22	10,75	12,09	7,71	8,34	0,59
Lot-et-Garonne	12,50	18,91	22,06	14,74	15,42	1,05
Lozère	9,44	13,58	14,43	9,62	11,63	0,57
Maine-et-Loire	7,12	11,67	12,07	10,09	9,53	0,58
Manche	9,19	13,31	14,69	11,07	10,56	0,66
Marne	13,86	19,34	20,17	17,62	14,03	0,68
Haute-Marne	17,00	22,42	23,83	20,34	15,63	0,73
Mayenne	7,56	11,87	11,41	9,47	8,20	0,60
Meurthe-et-Moselle	12,57	18,11	18,28	18,12	14,85	0,50
Meuse	16,32	20,35	21,78	19,76	15,00	0,66
Morbihan	9,02	14,89	13,89	13,78	12,98	0,98
Moselle	14,81	23,67	21,88	23,82	19,91	0,45
Nièvre	11,98	16,19	18,24	11,88	9,72	0,58
Nord	13,83	19,42	21,72	18,18	15,16	0,53
Oise	14,93	22,76	25,07	20,48	16,73	0,85
Orne	12,28	18,24	18,70	14,81	11,79	0,78
Pas-de-Calais	16,02	18,41	22,17	15,21	11,40	0,49
Puy-de-Dôme	8,20	13,61	12,95	11,00	11,58	0,55
Pyrénées-Atlantiques	6,16	10,36	12,50	9,61	10,69	0,84

	2007	2002		1995	1988	1974
		1 ^{er} tour	2 ^e tour			
Hautes-Pyrénées	7,71	12,30	13,45	9,38	9,93	0,75
Pyrénées-Orientales	14,21	20,94	25,12	19,45	20,52	1,32
Bas-Rhin	13,13	23,38	20,68	25,83	21,94	0,41
Haut-Rhin	14,07	23,53	22,35	24,80	22,15	0,46
Rhône	9,09	19,35	18,73	19,14	18,03	0,78
Haute-Saône	16,48	22,31	24,23	16,71	13,85	0,64
Saône-et-Loire	11,59	17,77	18,10	13,24	11,11	0,64
Sarthe	10,48	15,01	15,57	11,43	9,34	0,56
Savoie	10,75	19,79	18,74	16,82	15,21	0,76
Haute-Savoie	9,72	20,79	18,20	16,82	15,47	0,78
Paris	4,58	9,35	10,03	9,25	13,38	0,93
Seine-Maritime	11,46	16,22	17,42	15,79	11,23	0,67
Seine-et-Marne	11,20	18,89	19,36	18,40	17,75	0,90
Yvelines	7,34	14,75	14,41	13,78	15,05	0,85
Deux-Sèvres	5,79	9,27	10,38	7,38	7,49	0,70
Somme	14,36	16,31	21,74	15,24	13,80	0,64
Tarn	10,58	16,80	17,58	12,95	14,78	0,83
Tarn-et-Garonne	12,48	20,12	21,58	15,77	15,19	1,18
Var	13,91	23,54	28,69	22,35	25,09	1,31
Vaucluse	16,55	25,80	29,64	23,12	23,16	1,19
Vendée	6,46	11,75	12,19	7,30	8,70	0,74
Vienne	8,35	11,10	12,35	10,49	9,30	0,61
Haute-Vienne	8,56	11,20	11,06	7,57	7,84	0,52
Vosges	15,66	20,93	21,19	19,98	14,89	0,63
Yonne	14,23	20,96	22,67	17,04	15,73	0,82
Territoire-de-Belfort	14,80	22,46	22,08	18,75	16,77	0,57
Essonne	8,65	15,96	15,04	14,34	14,98	0,86
Hauts-de-Seine	5,53	11,89	12,01	11,70	14,77	0,79
Saint-Denis	9,04	17,74	17,44	18,78	19,81	0,80
Val-de-Marne	7,31	14,34	13,78	13,33	15,63	0,80
Val-d'Oise	9,20	18,11	17,26	17,50	18,08	0,85
Guadeloupe	3,18	2,94	8,72	3,06	1,68	0,22
Martinique	2,11	1,75	3,85	1,65	1,17	0,22
Guyane	5,51	4,99	10,91	8,08	4,71	0,26

	2007	2002		1995	1988	1974
		1 ^{er} tour	2 ^e tour			
La Réunion	4,88	3,81	8,10	2,91	1,77	0,44
Mayotte	4,22	2,53	11,73	1,32	1,29	
Nouvelle Calédonie	5,67	10,84	19,58	8,17	12,39	
Polynésie française	1,90	4,21	12,25	3,12	2,91	0,29
Saint-Pierre-et-Miquelon	6,70	13,39	9,97	7,51	4,93	0,45
Wallis-et-Futuna	1,20	0,77	7,85	1,21	0,62	0,03
Français de l'étranger	3,27	6,49	8,23	5,17		
Comores						0,52

Les élections législatives

A l'exception de 1986, l'élection législative en France s'organise sur la base d'un mode de scrutin uninominal à deux tours. Pour le Front national, il s'agit donc de trouver une candidature effective et suppléante pour chaque circonscription, ce qui n'est pas nécessairement chose aisée. Depuis sa naissance, le Front national n'est ainsi jamais parvenu à présenter un candidat dans toutes les circonscriptions. Si l'on ne s'en tient qu'à la France métropolitaine, le FN n'a été présent partout qu'en 1997. Dans son histoire, il faut néanmoins distinguer les trois scrutins de la « traversée du désert » – 1973, 1978 et 1981 – de la période postérieure au développement électoral et politique suite aux élections européennes de 1984.

En 1973, en 1978 et en 1981, la présence d'un candidat frontiste est exceptionnelle : le FN présente respectivement 96, 154 et 66 candidats. Par la suite, c'est l'absence de candidature frontiste qui est exceptionnelle. En France métropolitaine, on relève au maximum six circonscriptions sans candidat du FN.

Le meilleur résultat du Front national lors d'une élection législative est de 15% lors du scrutin de 1997. Et, hors les trois premières élections, le FN a décroché sa plus faible performance en 2007, où il est tombé sous la barre des 5%, bien en-deçà donc des résultats captés aux élections de la deuxième moitié des années quatre-vingt.

Tableau 6. Résultat du Front national aux élections législatives

	<i>France métropolitaine</i>	<i>France</i>
1973	0,44	0,43
1978	0,30	0,30
1981	0,17	0,17
1986	9,89	9,74
1988	9,80	9,64
1993	12,73	12,47
1997	15,23	14,93
2002	11,35	11,13
2007	4,39	4,29

Le score calamiteux de 2007 tranche dans la structure des intervalles de pourcentage. A cette occasion, le FN n'atteint pas le seuil des 5% dans 360 circonscriptions métropolitaines alors que dix ans plus tôt, le FN avait raté le seuil de 5% dans... une seule circonscription. En 1997, l'organisation frontiste avait franchi la barre des 20% dans plus d'une circonscription sur cinq (118). En 2007, seule Marine Le Pen parvient à mener son parti au-delà de ce seuil dans la quatorzième circonscription du Pas de calais.

Tableau 7. Le Front national aux élections législatives

	2007	2002	1997	1993	1988	1981	1978	1973
Sans candidature	3	1	0	1	6	408	320	378
0-4,9	360	31	1	10	50	66	154	95
5-9,9	188	200	106	156	273			1
10-14,9	3	204	181	230	149			
15-19,9	0	92	148	115	48			
20-24,9	1	25	90	32	21			
25-29,9	0	1	23	9	6			
30-34,9	0	1	5	1	2			
35-39,9	0	0	1	1	0			
N	555	555	555	555	555	474	474	474

La dynamique à deux tours pose un double problème au Front national. Le premier est la contrainte institutionnelle pour être qualifié au deuxième tour : il faut soit décrocher un score équivalent à 12,5% des inscrits au premier tour soit figurer parmi les deux premiers partis lors du premier tour. Atteindre ce résultat n'est pas simple. A titre d'exemple, si l'on prend une participation moyenne de 70%, cela signifie réaliser en moyenne aux alentours de 17,9% des votes valablement exprimés. Bien évidemment, la présence peut aussi être organisée par l'intermédiaire d'une politique d'alliance. Mais c'est justement le deuxième problème du FN. De sa naissance à nos jours, le FN a été taraudé par ce problème à l'aune de trois angles : a) souhaite-t-il ou a-t-il souhaité cette alliance ? b) un ou des partenaires étaient-ils éventuellement partants ? c) est-elle à même de produire des résultats ; l'élection de parlementaires frontistes ?

Même si la position de Jean-Marie Le Pen et du FN a évolué dans le temps, il paraît clair que le Front national s'est dit, en plusieurs circonstances, disponible pour une alliance avec des acteurs politiques de la droite républicaine (RPR, UDF, UMP, ...). Savoir si le FN était prêt à s'engager dans une dynamique de désistement républicain, comme à gauche, est en revanche moins clair. Pour les formations de la droite républicaine, une alliance nationale *a priori* a toujours été refusée. Ni le FN, ni les partis de droite ne se sont mutuellement concédé, avant le scrutin, un certain nombre de circonscriptions. Seule la question du comportement entre les deux tours a fait l'objet d'approches différentes dans le temps. En 1988, un « accord départemental » entre Jean-Claude Gaudin et Jean-Marie Le Pen conduit à un partage des seize circonscriptions des Bouches-du-Rhône : le FN dans huit et le RPR ou l'UDF dans les

huit autres. Cet arrangement a des prolongements dans le Var et même à l'échelle nationale : *in fine*, le Front national ne présente des candidats contre la droite que dans... trois circonscriptions. Cette configuration ne se répétera pas. En 1993, la droite parlementaire n'avait pas besoin d'« échanges » avec le Front national tant sa victoire était assurée. En 2002, une quelconque alliance n'aurait pas été comprise après le deuxième tour de l'élection présidentielle. Et en 2007, le Front national était tout simplement hors du jeu. Reste bien sûr le scrutin de 1997 où, au soir du premier tour, le FN était en mesure de se maintenir dans 133 circonscriptions. Le rapport de forces ne fut jamais aussi favorable à l'organisation frontiste. Mais pour Jean-Marie Le Pen, c'était cette fois un accord national ou la présence du FN partout au deuxième tour. Impossible à réaliser avec Jacques Chirac comme président de la république, le FN se présenta donc (presque) partout.

Y a-t-il eu un impact pour le FN dans la distribution des sièges en fonction de diverses configurations ? La réponse est, dans une très large mesure, négative. Décrocher des sièges dans ce mode de scrutin est une gageure pour le FN : un en 1988 (Yann Piat dans la 3^e circonscription du Var), aucun en 1993, un en 1997 (Jean-Marie Le Chevalier dans la 1^{re} circonscription du Var), aucun en 2002 ni en 2007. L'« alliance méditerranéenne » de 1988 n'a donc pas permis l'accession à la députation dans les Bouches-du-Rhône, alors que le FN avait quatre députés sortants. Tout comme les 132 candidatures de 1997 au deuxième tour n'ont permis de décrocher qu'un élu. Le mode de scrutin est donc un obstacle sévère pour le FN, pas nécessairement en termes de suffrages mais bien sous l'angle de la traduction parlementaire. Le résultat de 1986 l'illustre en miroir. Le passage à la proportionnelle pour ce scrutin a permis au FN de pénétrer sérieusement l'Assemblée nationale. Le Front national décroche trente-cinq sièges dans vingt-cinq départements différents. Le propos de Jean et Monica Charlot selon lequel « le mode de scrutin ne fait pas la force parlementaire d'un parti, il peut tout au plus la gonfler ou la rogner quelque peu » ne résiste pas à l'analyse dans le chef du Front national ¹³.

Les zones de force et de faiblesse sont sensiblement identiques à celles que nous avons épinglées pour les élections présidentielles françaises : une très forte implantation dans le pourtour méditerranéen, le long de la frontière orientale de la France, singulièrement en Alsace, de même que, plus récemment, dans le Nord et le Pas-de-Calais. L'Ile-de-France est une zone de force aussi avec néanmoins une stagnation rapide à Paris et un déclin progressif dans la banlieue parisienne.

A l'image de ce que nous avons pointé pour les élections présidentielles, le FN a mieux résisté dans son élection catastrophe de 2007 dans certaines zones de faible implantation que dans ses bastions. La comparaison entre 1988 et 2007 ramène la meilleure résistance dans l'Aveyron (205,14 ; 1,08%), la Corse du sud (129,30 ; 2,64%), le Pas-de-Calais (104,81 ; 7,00%), l'Aube (95,35 ; 8,64%), la Meuse (89,82 ; 6,86%), les Vosges (88,65 ; 6,97%), la Haute-Saône (80,92 ; 8,09%), l'Aisne (79,25 ; 8,89), le Loir-et-Cher (78,79 ; 7,70%), la Haute-Marne (78,76 ; 8,89%) et les Deux-Sèvres (72,91 ; 2,98%). A l'inverse, les pertes les plus dures apparaissent dans la

¹³ J. et M. CHARLOT, « L'interaction des groupes politiques », in M. GRAWITZ, J. LECA, *Traité de science politique. 3. L'action politique*, Paris, PUF, 1985, p. 501.

Creuse (20,88 ; 4,56%), le Cantal (26,15 ; 2,66%), Paris (26,75 ; 9,88%), les Hauts-de-Seine (26,90 ; 10,76%), les Bouches-du-Rhône (27,03 ; 24,09%), les Alpes-Maritimes (32,04 ; 19,03%), la Seine-Saint-Denis (32,09 ; 15,76%), l'Essonne (32,44 ; 10,87%), le Val-d'Oise (32,63 ; 14,08%) et le Var (33,38 ; 20,86%).

Tableau 8. Résultat du FN au premier tour des élections législatives par département en France métropolitaine

	2007	2002	1997	1993	1988	1986	1981	1978	1973
Ain	5,25	14,74	18,80	14,83	9,72	10,14	0,00	0,00	0,00
Aisne	7,05	15,52	15,48	12,59	8,89	9,18	0,92	0,00	0,00
Allier	3,16	7,24	10,71	8,97	5,77	6,58	0,00	0,43	0,00
Alpes-de-Haute-Provence	4,25	11,34	15,52	13,76	11,87	10,60	0,00	0,51	0,00
Hautes-Alpes	2,61	7,51	11,95	9,99	6,58	6,82	0,00	0,00	0,00
Alpes-Maritimes	6,10	20,24	23,23	23,26	19,03	20,89	0,36	1,11	2,14
Ardèche	3,61	9,47	14,09	10,40	8,02	8,37	0,00	0,00	0,00
Ardennes	4,52	14,20	19,83	13,27	9,53	8,41	0,00	0,00	0,00
Ariège	3,00	8,67	9,39	8,47	5,76	4,47	0,00	0,00	0,00
Aube	8,24	17,67	20,23	13,82	8,64	9,55	0,00	0,00	0,00
Aude	4,92	14,03	14,35	11,80	9,58	8,90	0,00	0,00	0,00
Aveyron	2,22	5,21	7,38	4,40	1,08	4,83	0,00	0,00	0,00
Bouches-du-Rhône	6,51	17,70	24,71	21,18	24,09	22,53	1,13	0,77	1,79
Calvados	3,14	8,50	11,73	9,58	6,22	6,86	0,00	0,70	0,69
Cantal	0,70	3,76	6,41	4,57	2,66	3,10	0,00	0,00	0,00
Charente	2,77	8,27	10,23	8,00	5,41	4,69	0,00	0,00	0,00
Charente-Maritime	3,27	8,61	12,39	10,56	6,95	7,01	0,00	0,38	0,00
Cher	5,08	11,37	13,72	11,67	7,75	6,58	0,00	0,00	0,00
Corrèze	1,68	4,87	6,71	4,51	3,19	3,39	0,21	0,00	0,00
Côte d'Or	4,49	12,22	18,18	12,58	8,53	9,44	0,00	0,00	0,00
Côtes d'Armor	2,35	5,45	7,09	6,22	4,36	3,88	0,00	0,02	0,00
Creuse	0,95	5,00	6,57	5,34	4,56	3,96	0,00	0,00	0,00
Dordogne	3,47	7,38	9,18	6,76	5,80	5,78	0,00	0,27	0,00
Doubs	5,35	13,34	16,05	12,08	8,81	10,36	0,00	0,12	0,00
Drôme	5,59	14,42	17,93	13,81	10,84	11,37	1,30	0,69	0,00
Eure	5,13	14,68	18,15	15,32	8,92	8,25	0,36	0,00	0,39
Eure-et-Loir	6,37	14,86	22,23	19,72	11,11	10,16	0,77	1,06	0,00
Finistère	1,94	4,65	8,07	7,50	4,95	5,72	0,00	0,01	0,00
Corse du sud	3,42	6,03	7,67	5,69	2,64	0,00	0,00	0,00	0,00

	2007	2002	1997	1993	1988	1986	1981	1978	1973
Haute-Corse	2,30	4,43	6,14	3,43	6,03	5,56	0,00	0,00	0,00
Gard	6,54	18,33	21,29	17,79	14,60	14,12	0,27	0,36	0,00
Haute-Garonne	3,44	10,17	12,51	11,12	8,39	7,98	0,00	0,21	0,21
Gers	2,88	7,35	8,47	7,30	5,57	4,83	0,00	0,00	0,00
Gironde	3,46	9,39	12,32	10,65	8,04	7,95	0,13	0,39	0,44
Hérault	6,10	16,74	19,29	14,85	14,45	15,55	0,29	0,59	1,13
Ille-et-Vilaine	2,03	5,20	7,22	6,84	4,83	4,38	0,00	0,00	0,21
Indre	4,51	8,99	10,56	10,29	7,09	5,88	0,00	0,00	0,00
Indre-et-Loire	3,73	9,34	12,48	11,13	7,74	7,02	0,56	0,00	0,00
Isère	3,95	12,29	17,19	14,38	10,19	10,14	0,29	0,30	0,00
Jura	3,96	11,57	16,26	11,40	8,38	8,70	0,00	0,00	0,00
Landes	2,17	6,03	8,32	7,68	5,69	5,09	0,00	0,00	0,00
Loir-et-Cher	6,07	12,17	15,58	11,58	7,70	7,34	0,00	0,00	0,00
Loire	5,73	14,76	21,38	15,43	11,50	12,88	0,00	0,35	1,70
Haute-Loire	3,74	10,82	14,15	10,69	7,07	7,49	0,00	0,99	2,55
Loire-Atlantique	1,99	5,94	9,68	8,60	5,92	6,08	0,00	0,35	0,23
Loiret	5,43	13,13	16,05	13,44	9,05	9,08	0,00	0,00	1,46
Lot	2,18	6,08	7,47	5,86	4,40	3,58	0,00	0,00	0,00
Lot-et-Garonne	4,76	13,10	15,66	13,02	9,22	8,91	0,00	0,00	0,60
Lozère	2,49	5,33	8,25	5,59	5,11	5,79	0,00	0,00	0,00
Maine-et-Loire	2,32	6,12	10,38	9,17	5,60	5,24	0,00	0,00	0,19
Manche	3,89	8,40	13,19	9,63	7,68	7,73	0,00	0,00	0,00
Marne	5,56	13,10	17,62	13,88	9,38	8,94	0,43	0,00	0,00
Haute-Marne	7,00	15,39	20,91	13,10	8,89	9,69	0,00	0,45	0,00
Mayenne	2,03	5,52	7,77	8,20	3,66	3,60	0,00	0,00	0,00
Meurthe-et-Moselle	4,83	11,93	16,00	13,15	8,84	10,07	0,00	0,00	0,00
Meuse	6,16	13,28	17,93	10,98	6,86	9,30	0,00	0,00	0,00
Morbihan	2,98	7,21	10,10	9,82	6,33	6,85	0,00	0,00	0,00
Moselle	5,72	14,11	20,65	15,02	11,08	13,30	0,00	0,00	0,00
Nièvre	4,53	11,16	11,53	9,70	6,92	0,84	0,00	0,00	0,00
Nord	6,11	14,34	17,64	15,42	10,93	11,35	0,00	0,13	0,14
Oise	6,67	17,32	21,99	16,40	10,83	10,76	0,00	0,21	0,40
Orne	4,57	11,49	14,16	10,32	6,81	6,50	0,00	0,69	0,00
Pas-de-Calais	7,33	13,51	13,23	10,19	7,00	7,83	0,05	0,11	0,06
Puy-de-Dôme	2,66	6,91	9,68	8,52	6,26	6,07	0,17	0,47	0,00

	2007	2002	1997	1993	1988	1986	1981	1978	1973
Pyrénées-Atlantiques	2,13	5,93	9,19	7,90	6,19	7,73	0,00	0,00	0,78
Hautes-Pyrénées	2,73	7,28	8,98	7,33	5,89	5,12	0,00	0,00	0,00
Pyrénées-Orientales	5,56	16,60	21,19	18,33	16,56	19,08	0,00	0,00	0,00
Bas-Rhin	5,71	11,85	21,73	14,79	14,83	13,06	0,00	0,00	0,00
Haut-Rhin	5,95	13,27	20,01	14,56	15,51	22,61	0,00	0,00	0,26
Rhône	4,85	14,23	20,20	17,23	13,82	13,24	0,03	0,27	0,00
Haute-Saône	6,55	15,96	17,62	12,61	8,09	8,66	0,00	0,33	0,00
Saône-et-Loire	3,63	10,64	12,45	10,11	7,23	7,05	0,00	0,00	0,00
Sarthe	3,12	7,73	10,32	8,02	5,42	5,33	0,00	0,00	0,44
Savoie	4,32	11,15	14,79	11,81	7,48	8,52	0,00	0,22	0,00
Haute-Savoie	4,72	13,35	16,74	14,79	9,29	9,83	0,00	0,53	0,00
Paris	2,64	6,38	10,64	11,83	9,88	10,99	1,00	1,12	2,60
Seine-Maritime	4,14	10,81	14,98	12,12	7,73	6,73	0,00	0,90	0,40
Seine-et-Marne	4,90	13,65	18,80	16,67	12,67	11,91	0,00	0,00	0,00
Yvelines	3,92	10,02	15,54	14,18	11,53	10,40	0,59	0,91	1,33
Deux-Sèvres	2,18	4,59	7,34	6,28	2,98	4,28	0,00	0,00	0,00
Somme	5,52	11,27	13,83	11,45	8,22	8,12	0,22	0,00	0,00
Tarn	3,69	10,88	13,56	11,51	9,92	10,12	0,00	0,00	0,00
Tarn-et-Garonne	4,73	13,62	14,69	11,97	11,07	7,67	0,00	0,58	0,00
Var	6,96	20,52	26,04	21,50	20,86	17,12	0,34	0,17	0,52
Vaucluse	6,64	24,15	25,83	20,91	18,14	18,08	0,46	0,85	0,00
Vendée	2,33	5,89	9,66	8,31	4,97	5,21	0,00	0,00	0,00
Vienne	3,02	6,78	10,44	7,95	5,52	5,34	0,00	0,00	0,00
Haute-Vienne	2,74	5,89	7,81	6,86	5,55	4,23	0,00	0,00	0,00
Vosges	6,18	11,60	16,33	10,07	6,97	8,02	0,00	0,00	0,00
Yonne	6,47	16,09	18,64	15,40	10,45	10,36	0,00	0,31	0,00
Territoire-de-Belfort	4,90	15,48	19,40	13,42	12,19	10,93	0,00	0,00	1,07
Essonne	3,53	10,29	15,59	14,14	10,87	9,46	0,21	0,00	0,50
Hauts-de-Seine	2,89	7,24	13,00	12,46	10,76	11,30	0,27	0,77	1,38
Saint-Denis	5,06	13,99	20,70	18,57	15,76	14,52	0,25	0,77	0,47
Val-de-Marne	3,75	9,55	14,07	13,23	11,08	11,61	0,15	0,80	0,83
Val-d'Oise	4,59	13,31	18,85	16,67	14,08	12,52	0,14	0,16	0,28

Les élections régionales

Dans le développement du Front national, les élections régionales occupent une place spécifique à l'aune de deux données importantes.

La première tient au fait que c'est l'un des rares scrutins où le parti a été à même de décrocher des élus en nombre appréciable et de se constituer ainsi un réseau de professionnels de la politique. A l'origine, l'élection régionale est un scrutin de liste proportionnel où les départements font office de circonscriptions électorales. Le système est néanmoins revu après le scrutin régional de 1998. Désormais, les listes couvrent la région. Par ailleurs, à l'image des élections municipales, une dynamique à deux tours est instaurée et une prime en sièges pour la première liste a été établie ; au premier tour si elle décroche la majorité absolue, au deuxième si ce n'est pas le cas. La prime est de 25%, les 75% se répartissant à la proportionnelle entre les différentes listes en compétition. Ne peuvent concourir au second tour que les listes ayant décroché au moins 10% des suffrages exprimés. Peuvent éventuellement prendre part à une fusion de listes, les listes qui ont au moins enlevé 5% des voix au premier tour.

La deuxième est liée au *pouvoir de chantage* que le FN a pu exercer à ces scrutins sur la droite parlementaire. Compte tenu de la configuration politique et du caractère proportionnel du système électoral jusqu'à la modification de 2003, le FN s'est décliné comme arbitre dans plusieurs régions en 1986 et en 1998. En 1986, une alliance a été passée avec la droite parlementaire dans trois régions. En 1998, contre les consignes nationales officielles, cinq présidents de région se sont fait élire avec le consentement du Front national, sans pour autant que l'organisation frontiste accède à l'exécutif. C'est ce scénario qui a conduit au changement du mode de scrutin évoqué ci-dessus.

La courbe des résultats dans les régions suit assez bien l'évolution politique et électorale du FN. Le Front national obtient ses résultats les plus probants en 1998 enlevant notamment 26,5% des voix dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA), 20,6% en Alsace ou près de 19% en Rhône-Alpes. On notera néanmoins qu'en comparaison avec les législatives décevantes de 2002 et calamiteuses de 2007, le FN conserve dans plusieurs régions un niveau élevé en 2004 et en 2010 : 18,6% en Alsace en 2004, 17,5% en 2004 dans la Région Centre, 18,7% en Franche-Comté la même année. Respectivement 23% et 20,3% en PACA en 2004 et 2010, ou encore 18,2% en 2004 en Rhône-Alpes. Enfin épingleons, la Région Nord-Pas-de-Calais où de 1986 à 2010, le Front national a connu une progression linéaire, seul cas d'espèce, passant de 6,1% en 1986 à 18,3% en 2010. En 2004 et en 2010, le FN n'a pu nouer aucune alliance et a donc été éliminé du deuxième tour dans plusieurs régions de la France métropolitaine. En 2004, cinq régions échappent à sa présence : l'Auvergne, la Bretagne, la Corse, le Limousin et le Pays-de-la-Loire. En 2010, le seuil des 10% n'est pas atteint dans dix régions : l'Aquitaine, l'Auvergne, la Basse-Normandie, la Bretagne, la Corse, l'Île-de-France, le Limousin, Midi-Pyrénées, le Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes. Ces échecs n'ont pourtant pas empêché une très dure défaite pour la droite parlementaire en ces deux circonstances, balayée par une *vague rose* ¹⁴.

¹⁴ P. DELWIT, « The March 2004 Regional Elections in France : Term for a transfer of Power », *Regional and Federal Studies*, 14/4, Winter 2004, p. 580-590.

Tableau 9. Résultats du Front national aux élections régionales en France métropolitaine

	2010	2004	1998	1992	1986
Alsace	13,49	18,59	20,58	17,16	13,02
Aquitaine	8,27	11,45	10,73	10,29	6,74
Auvergne	8,39	9,58	9,57	8,97	5,93
Basse-Normandie	8,70	13,99	10,98	6,94	7,28
Bourgogne	12,04	15,77	14,79	12,02	8,40
Bretagne	6,18	8,47	8,27	8,83	4,91
Centre	11,21	17,52	15,88	13,91	8,17
Champagne-Ardenne	15,89	19,72	18,15	14,36	9,60
Corse	4,16	4,47		5,10	3,22
Franche-Comté	13,14	18,68	17,20	12,57	9,55
Haute-Normandie	11,79	15,91	16,40	12,95	7,14
Ile-de-France	9,29	12,26	16,31	16,22	11,47
Languedoc-Roussillon	12,67	17,17	17,45	17,41	13,13
Limousin	7,76	9,31	7,30	6,52	3,94
Lorraine	14,87	17,59	16,42	14,62	10,49
Midi-Pyrénées	9,44	11,78	10,60	9,42	6,13
Nord-Pas-de-Calais	18,31	17,94	15,30	12,92	10,21
Pays-de-la-Loire	7,05	9,71	8,84	8,98	5,31
Picardie	15,81	10,86	18,47	13,50	9,60
Poitou-Charentes	7,72	10,50	9,88	9,02	5,63
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	20,30	22,95	26,64	23,45	19,76
Rhône-Alpes	14,00	18,21	18,96	17,33	10,62

Nous l'avons souligné, le scrutin régional est l'une des rares configurations où le Front national est à même de décrocher des sièges en nombre. De 1986 à 2010, cette observation s'est vérifiée. Aux élections régionales de 1986, l'organisation frontiste enlève cent vingt-sept conseillers régionaux. En raison de leur importance démographique et/ou du poids de l'implantation du FN, quatre régions se taillent alors la part du lion : l'Ile-de-France (23), PACA (19), Rhône-Alpes (14) et Nord-Pas-de-Calais (12). Ce mouvement est amplifié aux scrutins suivants en 1992 et en 1998. A son sommet, le FN enlève 275 sièges de conseillers régionaux dont 37 en PACA, 36 en Ile-de-France et 35 en Rhône-Alpes. Néanmoins, un reflux s'observe dès le scrutin de 2004 et s'amplifie en 2010. Ce recul s'explique d'abord par l'érosion électorale du FN dans cette période et par la modification du mode de scrutin : la prime majoritaire et le seuil des 10% pour être présent au deuxième tour coûtent cher au FN. De 275 en 1998, le FN passe à 156 conseillers régionaux en 2004 et 118 en 2010. Au scrutin de 2010 donc, le FN atteint son plus bas niveau de représentation d'ensemble dans les conseils

régionaux depuis l'établissement de l'élection régionale. Pour son déploiement sur le terrain et la constitution d'un réseau de « notables », l'absence de toute représentation dans dix régions est un lourd handicap. On relèvera tout particulièrement la disparition de sa délégation en Ile-de-France alors qu'il a compté jusqu'à 37 conseillers régionaux dans cet espace. Au surplus, les perspectives pour la représentation du FN dans les régions sont très mauvaises eu égard au changement de mode de scrutin voté par le législateur en décembre 2010. Les conseils départementaux et régionaux seront renouvelés en 2014 sur la base d'un mode de scrutin identique : le mode de scrutin uninominal à deux tours. Seuls peuvent prendre part au deuxième tour, s'il échet, les deux candidats arrivés en tête au premier ou ceux qui ont obtenu un score au moins équivalent à 12,5% des électeurs inscrits. Sans modification de la donne politique en matière d'alliance ou de la législation, le Front national risque bel et bien d'être balayé des conseils régionaux en 2014.

Tableau 10. Nombre d'élus du FN aux élections régionales

	2010	2004	1998	1992	1986
Alsace	5	8	13	9	3
Aquitaine		7	9	8	4
Auvergne			4	4	2
Basse-Normandie		5	6	5	2
Bourgogne	6	6	9	8	3
Bretagne			7	7	2
Centre	7	9	13	11	3
Champagne-Ardenne	6	6	9	8	5
Corse					2
Franche-Comté	4	5	9	5	4
Haute-Normandie	6	6	10	8	3
Ile-de-France		15	36	37	23
Languedoc-Roussillon	10	8	13	13	8
Limousin			3	1	
Lorraine	10	9	13	10	7
Midi-Pyrénées		8	8	6	3
Nord-Pas-de-Calais	18	16	18	15	12
Pays-de-la-Loire			7	8	3
Picardie	8	8	11	8	4
Poitou-Charentes		3	5	5	1
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	21	19	37	34	19
Rhône-Alpes	17	18	35	29	14
	118	156	275	239	127

Les élections européennes

A priori, les élections européennes présentent une triple vertu pour le Front national. C'est d'abord une élection à scrutin proportionnel, plus favorable en principe pour décrocher des élus, d'autant que la magnitude des circonscriptions est assez élevée pour permettre d'emporter plusieurs parlementaires européens. Jusqu'en 2004, la circonscription recouvre tout le territoire. A partir du scrutin de 2004, le pays est divisé en huit circonscriptions : Nord-Ouest (12 sièges à pourvoir), Ouest (10 sièges à pourvoir), Est (10 sièges à pourvoir), Massif central-Centre (6 sièges à pourvoir), Sud-Ouest (10 sièges à pourvoir), Sud-Est (13 sièges à pourvoir), Ile-de-France (14 sièges à pourvoir) et Outre-Mer (3 sièges à pourvoir). Ce sont ensuite des élections de *deuxième ordre*, caractérisées par trois dynamiques selon Reif : une participation plus faible, des perspectives meilleures pour les partis nouveaux et petits, et la sanction des partis au gouvernement ¹⁵. Normalement donc, la dynamique du vote utile est moins prégnante et, comme le rappellent Koepke et Ringe, les partis d'opposition doivent en principe détrôner les partis aux responsabilités au gouvernement national ¹⁶. Enfin, la thématique est, en principe, porteuse pour le FN. Le Front national s'est fait le héraut de la défense de la nation et de la lutte contre la supranationalisation de l'Europe.

Pourtant, il y a loin de la coupe aux lèvres. Certes le FN y a fait sa première grande percée nationale en 1984 et a décroché des élus aux scrutins européens auxquels il a pris part. Mais à regarder de plus près, le parti est très loin d'engranger ses meilleures performances voire de bons résultats aux élections européennes. Pourquoi ? Principalement parce que le modèle d'élection de deuxième ordre implique aussi une considération beaucoup plus faible à l'endroit du scrutin et, en conséquence, des taux de participation électorale sensiblement plus bas que pour les élections considérées comme plus importantes. Or, plus que d'autres partis, le Front national souffre de cette forte abstention. Le FN a une structure électorale où sont sur-représentés les milieux populaires, salariés et indépendants, les citoyens au capital scolaire plus faible ¹⁷ ou les groupes les moins intéressés par la politique. Or, c'est précisément ces segments électoraux qui votent le moins aux élections européennes. Le Front national pâtit donc de la difficulté à mobiliser certains de ses soutiens électoraux potentiels. L'observation de sa courbe électorale le confirme. Le score le plus important du FN aux européennes, 11,7% en 1989, est nettement inférieur à ses meilleures prestations aux élections présidentielles, nationales et régionales quand bien même la liste est menée par Jean-Marie Le Pen en 1984, 1989, 1994 et 1999. Au scrutin européen de 1999, le FN a de plus payé un lourd tribut au *schisme* de décembre 1998. Certes, le FN devance largement le Mouvement national républicain, mais il perd quatre points de pour cent par rapport aux européennes de 1994.

¹⁵ K. REIF, « Ten Second-order national elections », in K. REIF, *Ten European Elections*, Aldershot, Gower, 1985, p. 9.

¹⁶ J. R. KOEPKE, N. RINGE, « The Second-order Election Model in an Enlarged Europe », *European Union Politics*, 7, 2006, p. 322.

¹⁷ N. MAYER, *Ces Français qui votent FN*, Paris, Flammarion, 1999, p. 70.

Tableau 11. Résultats électoraux du Front national aux élections européennes

1984	10,95	1999	6,50
1989	11,73	2004	10,23
1994	10,52	2009	6,75

Le FN a décroché des sièges à toutes les élections européennes auxquelles il s'est présenté. Mais ce nombre s'est affaïssé lors des trois derniers scrutins en date, n'atteignant plus que trois sièges en 2009. Trois raisons expliquent cette perte de mandats.

Dans le temps, le nombre de sièges en compétition a décliné. En 1984 et 1989, le nombre de mandats en lice est de 81. Il s'élève à 87 en 1994 et 1999. Par la suite, en raison des élargissements successifs de l'Union européenne, il recule à 78 en 2004 et 72 en 2009.

Par ailleurs, nous l'avons mentionné, la compétition est passée d'une lutte dans une circonscription, où Jean-Marie Le Pen pouvait rayonner sur tout le territoire, à une élection organisée dans huit circonscriptions, où ce rayonnement national n'était plus possible, si ce n'est de manière indirecte.

Enfin bien sûr, il faut tenir compte des capacités électorales et politiques du parti lui-même. Outre les affres de la scission de décembre 1998, le FN performe moins bien dans les années deux-mille, tous scrutins confondus – à la notable exception du scrutin présidentiel de 2002 – que dans la décennie quatre-vingt-dix.

Tableau 12. Nombre de sièges du FN au Parlement européen

2009	3	1994	11
2004	7	1989	10
1999	5	1984	10

La structure départementale du vote est largement en phase avec celle observée pour les scrutins présidentiels et législatifs. Dans le temps, on épinglera deux affaïssements marquants (mais à partir de niveaux différents) : les Alpes-Maritimes et, là encore, Paris où le Front national décroche un score anecdotique en 2009. *A contrario*, on relève que pour le scrutin européen de 2009, le département du Pas-de-Calais dévoile seul un score plus élevé qu'aux scrutins de 1984 et de 1989.

Tableau 13. Résultats du FN aux élections européennes par département

	2009	2004	1999	1994	1989	1984
Ain	7,56	11,72	5,86	12,11	12,56	12,54
Aisne	13,40	15,78	8,49	12,81	11,09	9,68
Allier	4,92	8,44	4,37	7,30	7,85	7,67
Alpes-de-Haute-Provence	7,54	10,25	4,99	9,90	11,99	12,19
Hautes-Alpes	6,06	8,48	4,06	8,18	10,25	8,61
Alpes-Maritimes	11,21	14,63	16,49	19,13	25,06	21,40
Ardèche	6,63	9,35	4,62	8,31	8,73	8,33

	2009	2004	1999	1994	1989	1984
Ardennes	8,45	13,09	7,46	12,43	11,27	11,00
Ariège	5,40	7,59	3,73	5,74	7,97	6,81
Aube	9,13	14,76	8,27	13,03	12,13	9,99
Aude	7,55	10,69	5,01	8,83	10,04	8,53
Aveyron	3,87	5,73	2,80	4,74	6,05	5,23
Bouches-du-Rhône	10,87	14,59	7,11	16,00	20,76	19,49
Calvados	6,49	8,73	4,87	7,79	9,13	8,36
Cantal	3,54	5,78	2,67	4,67	4,95	4,66
Charente	4,11	7,91	3,95	6,48	7,03	6,65
Charente-Maritime	4,08	7,98	3,75	7,45	8,92	7,95
Cher	5,93	11,13	5,35	9,46	10,02	8,61
Corrèze	3,43	5,89	2,74	4,41	5,57	4,42
Côte d'Or	7,56	10,22	3,93	7,54	12,46	17,83
Côtes d'Armor	5,77	7,11	2,59	5,11	9,67	9,85
Creuse	6,09	10,35	5,27	10,37	11,45	11,71
Dordogne	3,02	5,44	3,51	5,47	6,21	5,22
Doubs	4,12	7,26	3,14	4,80	5,98	4,81
Drôme	4,88	7,38	3,61	5,77	7,74	6,84
Eure	6,78	10,76	5,60	9,44	10,10	12,95
Eure-et-Loir	7,78	10,84	6,19	10,81	11,77	11,28
Finistère	10,06	13,60	7,68	13,91	11,63	10,36
Corse du sud	6,91	13,86	8,12	13,66	12,99	12,01
Haute-Corse	2,77	3,94	3,09	6,38	8,06	6,66
Gard	9,28	13,45	7,43	13,76	14,75	12,71
Haute-Garonne	4,91	7,65	4,94	7,28	11,32	9,56
Gers	4,48	6,87	3,47	5,63	7,90	7,76
Gironde	5,15	8,02	4,70	8,61	10,02	9,17
Hérault	8,00	12,15	6,09	13,34	15,91	15,34
Ille-et-Vilaine	2,60	5,09	3,13	5,41	6,72	6,50
Indre	5,64	10,96	5,15	8,79	8,65	7,58
Indre-et-Loire	4,10	9,45	4,67	8,75	9,88	8,86
Isère	6,51	9,45	5,25	11,35	12,59	11,63
Jura	6,89	10,75	5,07	9,49	9,73	10,04
Landes	3,74	5,54	3,07	5,46	7,05	7,12
Loir-et-Cher	6,32	13,13	5,79	9,45	9,27	8,23

	2009	2004	1999	1994	1989	1984
Loire	7,91	11,09	7,05	13,34	12,69	13,12
Haute-Loire	6,09	10,43	5,06	9,51	8,37	7,83
Loire-Atlantique	2,49	4,74	3,20	6,15	7,68	7,77
Loiret	6,72	12,49	6,04	11,37	11,80	10,19
Lot	3,68	5,76	2,68	4,48	6,64	5,16
Lot-et-Garonne	7,42	11,98	5,84	9,10	11,23	9,68
Lozère	5,08	6,60	3,17	6,20	7,99	6,70
Maine-et-Loire	2,73	5,61	3,69	6,09	6,77	7,17
Manche	6,14	9,74	4,48	7,06	7,84	6,78
Marne	7,56	11,28	6,85	12,08	12,22	11,15
Haute-Marne	9,33	14,97	8,16	12,91	11,98	10,66
Mayenne	3,18	5,38	3,69	6,15	6,11	6,23
Meurthe-et-Moselle	6,56	10,41	6,45	10,82	11,39	11,60
Meuse	8,06	13,60	7,09	11,44	10,76	10,94
Morbihan	4,00	7,13	5,06	8,24	9,79	9,14
Moselle	8,66	12,53	8,87	13,74	14,56	14,04
Nièvre	6,03	9,86	5,17	7,65	8,82	8,14
Nord	9,66	14,03	8,05	13,67	11,65	10,51
Oise	12,46	15,43	9,88	15,39	13,69	12,77
Orne	8,96	11,75	6,18	8,63	8,79	7,79
Pas-de-Calais	12,88	13,58	6,75	10,66	8,71	6,67
Puy-de-Dôme	3,76	6,75	3,54	7,04	7,18	7,98
Pyrénées-Atlantiques	3,38	5,12	3,17	6,42	8,89	8,09
Hautes-Pyrénées	4,52	5,82	3,07	5,72	7,77	6,70
Pyrénées-Orientales	10,04	12,36	7,20	14,80	18,67	15,87
Bas-Rhin	7,68	12,58	8,86	13,94	13,57	11,54
Haut-Rhin	8,76	14,21	7,99	14,25	13,76	13,92
Rhône	6,13	10,08	6,58	14,75	15,36	15,87
Haute-Saône	8,69	14,02	7,09	10,16	10,15	11,25
Saône-et-Loire	5,36	10,07	4,43	8,11	8,35	8,55
Sarthe	4,42	8,08	4,85	7,10	6,69	5,88
Savoie	6,63	9,64	4,74	10,50	11,25	11,37
Haute-Savoie	6,67	10,64	5,24	11,27	11,44	13,73
Paris	2,70	5,39	4,42	9,28	14,07	15,25
Seine-Maritime	8,60	10,79	6,07	11,82	9,46	8,39

	2009	2004	1999	1994	1989	1984
Seine-et-Marne	6,63	12,93	6,98	13,94	15,52	14,63
Yvelines	3,95	7,76	5,17	10,46	14,07	14,38
Deux-Sèvres	2,51	4,23	3,12	4,44	5,29	5,35
Somme	11,99	12,22	5,45	10,29	9,13	9,73
Tarn	6,37	8,76	5,00	7,89	10,66	9,66
Tarn-et-Garonne	7,39	10,77	5,83	8,64	11,20	9,73
Var	10,65	15,24	8,37	19,46	22,86	19,97
Vaucluse	12,11	18,16	8,82	16,59	17,75	16,44
Vendée	1,91	3,98	2,64	4,59	6,47	6,09
Vienne	3,66	6,49	3,63	6,29	7,10	6,53
Haute-Vienne	4,43	7,24	3,15	5,34	6,63	5,13
Vosges	8,19	13,44	7,80	11,07	10,67	10,99
Yonne	7,86	13,45	7,51	12,81	13,00	12,64
Territoire-de-Belfort	8,38	13,30	6,62	10,69	13,43	14,77
Essonne	4,64	9,30	5,39	10,84	13,56	12,43
Hauts-de-Seine	3,37	6,63	4,62	9,89	14,37	14,15
Saint-Denis	6,35	12,07	8,38	15,73	17,47	15,98
Val-de-Marne	4,55	8,69	5,69	11,03	14,52	13,91
Val-d'Oise	5,95	10,86	7,25	14,03	16,26	14,97

Les élections municipales

La France est un des Etats où le nombre de communes est le plus important. En 2008, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) recensait pas moins de 36 382 communes¹⁸. Il est dès lors quasi impossible de faire un bilan d'ensemble des forces, faiblesses et capacités de pénétration électorale d'un parti à l'occasion d'une élection municipale. Au surplus, le mode de scrutin prend trois formes différentes en fonction de la taille des communes.

Pour les municipalités de moins de 3 500 habitants, il s'agit d'un scrutin à deux tours fondé sur les votes exprimés pour les candidats des différentes listes en présence, sachant que le panachage est autorisé.

Pour les communes de 3 500 habitants ou plus, il s'agit d'un scrutin mixte à deux tours. La liste qui obtient la majorité absolue au premier tour ou qui arrive première au second emporte une « prime majoritaire » de 50% des sièges ; les 50 autres pour cent sont distribués à la proportionnelle. Dans l'hypothèse d'un second tour, un parti peut participer à une fusion de listes s'il a au moins remporté 5% des voix au premier et prendre part à ce second tour, s'il a recueilli 10% ou plus des voix exprimées.

¹⁸ <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/france-departements.asp?annee=2008>.

Enfin, pour les trois principales villes que sont Paris, Lyon et Marseille, l'élection s'opère dans des circonscriptions pour constituer des conseils de mairies d'arrondissements (huit à Marseille, neuf à Lyon et vingt à Paris) ; le conseil municipal de la ville étant constitué de la somme des élus des conseils d'arrondissement.

Pour esquisser un bilan de la pénétration électorale et politique du Front national aux élections municipales, nous avons réalisé un travail d'analyse sur les 284 communes de plus de 30 000 habitants en France ¹⁹. Pour l'essentiel, l'élection municipale n'est pas un scrutin aisé *a priori* pour le FN pour quatre raisons : a) il nécessite un niveau d'organisation à un échelon plus bas que pour les élections nationales ou régionales, qui suppose une implantation locale minimale ; b) il s'agit d'un scrutin à deux tours qui met une fois encore la question des alliances à l'avant-plan ; c) l'élection municipale a une dimension notabiliaire pour les partis installés, qui peut contrecarrer ou atténuer les dimensions nationales du scrutin et d) la prime majoritaire en sièges est de 50%. Le FN peut néanmoins bénéficier de deux effets institutionnels et politiques : a) le scrutin municipal peut receler des dimensions d'élections de deuxième ordre, plus favorables aux partis centrifuges ; b) par ailleurs, en dépit de la prime majoritaire et/ou des conditions de participation au deuxième tour, c'est néanmoins un scrutin de liste qui permet à l'organisation frontiste de pouvoir enlever des élus à ce type de scrutin. Quatre scrutins municipaux sont pris en considération : 1989, 1995, 2001 et 2008. Signalons néanmoins que dans les 284 communes que nous analysons, le Front national présente dix listes aux élections municipales de 1983 : à Nice, à Montpellier, dans les arrondissements 1, 11, 12, 13, 18, 19 et 20 de Paris et à Clermont-Ferrand. Souvent assimilée à une liste FN, la liste « Roubaix aux Roubaisiens », n'est pas formellement étiquetée Front national à ce scrutin. Même si la présence du FN est faible, le score de la liste conduite par Jean-Marie Le Pen dans le 20^e arrondissement de Paris avait néanmoins marqué : 11,26%.

Que retenir de la présence du FN aux quatre élections municipales considérées ? Les scrutins de 1989 et de 1995 attestent de la montée en puissance et du sommet électoral et politique du FN dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix. En 1989, le Front national est à même de présenter 192 listes, d'être présent dans 48 communes au deuxième tour et d'obtenir, dans les 284 cas étudiés, 255 conseillers municipaux. Au premier tour, il dépasse le cap des 20% dans huit communes : Perpignan (24,94%), Saint-Raphaël (24,45%), Dreux (22,22%), Cagnes-sur-Mer (22,19%), Mulhouse (21,08%), Antibes-Juan-les-Pins (21,06%), Sevrans (20,99%) et Toulon (20,33%). Mais on relève aussi, parmi les principales villes de France, les 18,29% décrochés à Nice et les 15,04% à Aix-en-Provence. A l'échelle de Paris, Marseille et Lyon, le FN recueille respectivement 8,51%, 13,59% et 9,57%.

1995 marque le sommet de l'influence municipale du Front national. L'organisation frontiste dépose 233 listes dans les 284 communes considérées, est présente dans 129 deuxièmes tours et conquiert pas moins de 513 conseillers municipaux. De plus, le FN emporte les mairies de Toulon, ville de plus de 100 000 habitants, et de

¹⁹ Pour Paris, Lyon et Marseille, l'analyse est effectuée à l'échelle des circonscriptions comptabilisées comme une commune.

Marignane ²⁰. Au premier tour, le cap des 20% est atteint dans quarante-quatre communes (dont dix à plus de 30%) : Vitrolles (43,05%), Villefranche-sur-Saône (35,23%), Dreux (35,16%), Saint-Priest (34,47%), Marignane (33,50%), Perpignan (32,72%), Tourcoing (32,46%), Toulon (31,03%), Vaulx-en-Velin (31,02%), Mulhouse (30,52%), Les Mureaux (29,59%), Bondy (28,37%), Vénissieux (27,49%), Marseille 8 (27,46%), Saint-Dizier (26,72%), Salon-de-Provence (26,54%), Bourgoin-Jallieu (26,44%), Marseille 7 (26,28%), Stains (26,14%), Mantes-la-Jolie (25,56%), Marseille 2 (25,35%), Saint-Denis (24,43%), Le Blanc-Mesnil (24,39%), Roubaix (24,35%), Sevrans (24,30%), Noisy-le-Grand (23,76%), Noisy-le-Sec (23,76%), Vallauris (22,95%), Maubeuge (22,81%), Avignon (22,31%), La Courneuve (21,74%), Livry-Gargan (21,55%), Marseille 6 (21,21%), Agde (21,15%), Villepinte (20,90%), Le Havre (20,77%), Marseille 5 (20,72%), Tremblay-en-France (20,57%), Hyères (20,54%), Fréjus (20,54%), Marseille 3 (20,49%), Marseille 1 (20,10%), Gennevilliers (20,07%) et Aulnay-sous-Bois (20,06%). A Paris, Marseille et Lyon, le score FN grimpe respectivement à 9,80%, 22,00% et 15,80%.

La présence et l'influence frontistes dans les municipalités françaises les plus importantes d'un point de vue démographique atteignent leur acmé en 1995. Aux deux scrutins suivants, le Front national enregistre, au contraire, un recul marqué puis sévère de son poids électoral et politique.

En 2001, le FN ne peut présenter que 121 listes, contre 233 en 1995 et 192 en 1989, et prendre part qu'à vingt deuxièmes tours. Le nombre de conseillers municipaux s'effondre : de 513 à 64 à peine sans compter les pertes de Toulon, de Marignane et de Vitrolles, qui avait été conquise lors d'une élection partielle. Le FN ne franchit la barre de 20% que dans une seule municipalité (à Tourcoing, 20,53%) et certains reculs sont spectaculaires. A Paris, Marseille et Lyon, le résultat se fixe à des niveaux très modestes : 3,41%, 7,31% et 6,95%.

Cet affaissement majeur s'amplifie en 2008. Le Front national ne présente des listes que dans soixante-quinze des communes étudiées et son résultat ne lui permet d'être présent au deuxième tour que dans deux cas : à Perpignan et dans le septième arrondissement de Marseille. Le FN est absent de la compétition dans des villes aussi importantes que Toulouse, Nantes, Rennes, Le Havre, Saint-Etienne, Grenoble... même à Mulhouse, où on l'a cru un temps capable un temps de mettre en difficulté le maire (alors socialiste) Jean-Marie Bockel. A Paris et Lyon, le FN obtient un résultat presque anecdotique avec 3,17% et 4,15%. A Marseille, avec 8,76%, il se redresse très légèrement compte tenu de la disparition du MNR de la compétition électorale. Dans ces conditions, son nombre de conseillers municipaux est ramené à sa plus simple expression : vingt. Malgré des intentions de vote prometteuses pour les présidentielles, Marine Le Pen aura fort à faire pour relancer son parti dans les communes françaises.

²⁰ Signalons aussi la conquête d'Orange, qui ne fait pas partie de l'échantillon. Voir J. VIARD, « Dire l'extrême droite aux affaires. Toulon, Orange, Marignane et Vitrolles – France » et A.-F. BAFUËL, « Toulon sous la chape du Front », in P. DELWIT, J.-M. DE WAELE, A. REA (éd.), *L'extrême droite en France et en Belgique*, Bruxelles, Complexe, 1998.

Tableau 14. Le Front national et les élections municipales dans les communes de plus de 30 000 habitants

	<i>Pourcentage moyen dans les municipalités où le FN se présente</i>	<i>Participations</i>	<i>Participations au deuxième tour</i>	<i>Nombre de conseillers municipaux</i>
1989	8,81	192	48	255
1995	12,83	233	129	513
2001	6,75	121	20	64
2008	5,47	75	2	20

Le Front national et les seconds tours

Nous l'avons vu, le scrutin à deux tours pose problème au Front national et à ses adversaires. En 1997, plusieurs observateurs rapides ont ainsi attribué la victoire de la gauche au maintien du Front national dans 132 circonscriptions. En vérité, on peut à la suite de Perrineau douter que le Front national ait joué un « rôle décisif dans la défaite de la droite classique »²¹ en rappelant notamment que dans les 132 occurrences, il n'y a eu que 77 triangulaires dont 28 furent gagnées par un candidat de la droite parlementaire.

Dans cette partie, notre focale sera plus centrée sur le Front national lui-même et sur l'impact pour lui. Pour réaliser ce travail, nous nous sommes attaché à deux configurations.

La première est celle d'un mode de scrutin uninominal à deux tours. Nous sommes parti des élections législatives de 1988, 1993, 1997, 2002 et 2007 et des élections cantonales de 2011. La deuxième concerne les modes de scrutins plurinominaux à deux tours. Pour ce faire, nous avons pris en compte les élections régionales de 2004 et 2010 et les scrutins municipaux de 1989, 1995, 2001 et 2008 dans les 284 communes de plus de 30 000 habitants. Pour les scrutins uninominaux à deux tours, nous distinguons trois situations au deuxième tour : a) les duels droite-FN, b) les duels gauche-FN, c) les triangulaires gauche-droite-FN. Pour les élections municipales et régionales, sont seules concernées des triangulaires droite-gauche-FN.

Les duels

Dans 98 duels examinés, au plan législatif, le Front national progresse systématiquement au deuxième tour. Mais deux différences notables distinguent les duels gauche-FN des duels droite-FN. La première tient dans l'ampleur de la progression. Lorsque les candidats frontistes sont opposés à un candidat de gauche, leur progression est plus sensible. En moyenne, ils prennent 14,3 points de pour cent entre les deux tours contre 7,8 points dans le cas d'un duel droite-FN. Rapporté au score du premier tour, le score du FN progresse de 60,2% en cas de duels avec un candidat de gauche pour « seulement » 37,9% lorsque l'opposant est un candidat de droite. La deuxième concerne la mobilisation au deuxième tour. La démobilisation est bien plus nette dans les duels droite-FN que dans les duels gauche-FN. En moyenne, dans le premier cas, le

²¹ P. PERRINEAU, *Le symptôme Le Pen. Radiographie des électeurs du Front national*, Paris, Fayard, 1997, p. 10.

nombre de bulletins valablement exprimés chute de 6 434 suffrages (13,6%) alors que dans le deuxième, le recul moyen n'est que de 1 077 voix (2,7%). Autrement dit, la progression absolue du FN dans les duels droite-FN est assez limitée, alors qu'elle est sensible dans les duels gauche-FN. Il semble donc qu'une partie non négligeable de l'électorat de droite accepte de se reporter sur un candidat FN en cas de duels gauche-FN même si d'autres s'abstiennent. On notera la situation spécifique de 1988 où l'on observe un surcroît de participation. Cela s'explique par la configuration politique. Les duels gauche-FN résultaient d'un accord de désistement avec la droite dans les Bouches-du-Rhône et, en partie, dans le Var. Le surcroît de mobilisation s'explique par une volonté de contrer ou, en partie, de valider cette approche. En revanche, la capacité du FN à élargir son audience est beaucoup plus faible quand il est opposé à un candidat de droite. De nombreux électeurs de gauche se réfugient dans l'abstention, le vote blanc et le vote pour le candidat de droite. Au demeurant, le FN n'a jamais remporté un duel quand il était opposé à un candidat de la droite parlementaire.

L'examen de la situation lors des dernières cantonales dévoile une configuration en phase avec nos observations mais néanmoins un peu différente. La comparaison doit être menée avec prudence dans la mesure où les scrutins ne revêtent pas la même signification aux yeux de plusieurs segments électoraux et ne génèrent pas le même niveau de mobilisation. Dans les deux types de duels, on observe aussi une augmentation du pourcentage du Front national au deuxième tour. Contrairement aux élections législatives la progression est de même ampleur : + 10,7 points de pour cent dans les duels droite-FN et + 10,5 points dans les duels gauche-FN. Le gain rapporté au score du FN au premier tour est sensiblement identique, respectivement + 42,4% et + 43,6%. Toutefois, les logiques de mobilisation diffèrent fortement. Dans les duels qui mettent aux prises des candidats de droite et du FN, la participation s'érode alors même qu'elle est déjà inférieure à celle observée aux élections présidentielles ou législatives. Le nombre de bulletins valables diminue de 3,1%. *A contrario*, dans les duels opposant un candidat de gauche et du FN, la participation grimpe. Le total de votes valables augmente de 5,3%. Cela signifie donc que l'accroissement en pourcentage de l'audience dans la première configuration tient dans une certaine mesure à l'affaîsissement de la participation électorale alors que dans la deuxième, il est tangible en voix. Avec les nuances épinglées, ceci confirme les analyses des élections législatives. Le report sur le FN au deuxième tour semble beaucoup plus envisageable pour un électorat ayant voté à droite au premier tour.

Tableau 15. Le FN au 2^e tour aux élections législatives

	Score moyen 1 ^{er} tour	Score moyen 2 ^e tour	Delta	Gains/pertes au 2 ^e tour	Sièges	Nombre moyen de suffrages exprimés aux 1 ^{er} et 2 ^e tours		Delta	N
<i>Duel gauche-FN</i>									
1988	27,78	45,61	+17,83	+64,18%	1	43 048	45 810	+2462	9
1993	23,26	42,35	+19,09	+82,09%	0	38 561	37 597	-964	5
1997	23,49	36,34	+12,85	+54,69%	0	39 588	38 393	-1195	24
2002	20,51	31,93	+11,42	+55,71%	0	37 064	32 095	-4970	8
2007	24,47	41,65	+17,18	+70,21%	0	43 281	41 072	-2209	1
<i>Total</i>	<i>23,80</i>	<i>38,12</i>	<i>+14,32</i>	<i>+60,15%</i>	<i>1</i>	<i>39 790</i>	<i>38 713</i>	<i>-1077</i>	<i>47</i>
<i>Duel droite-FN</i>									
1997	23,12	31,94	+8,82	+38,14%	0	47 190	42 873	-4317	31
2002	20,73	28,51	+7,78	+37,52%	0	46 753	37 037	-9716	20
<i>Total</i>	<i>22,18</i>	<i>30,60</i>	<i>+7,78</i>	<i>+37,90%</i>	<i>0</i>	<i>47 018</i>	<i>40 584</i>	<i>-6434</i>	<i>51</i>
<i>Triangulaire gauche-droite-FN</i>									
1988	21,24	12,15	-9,08	-43,73%	0	41 263	45 051	+3788	5
1993	22,43	21,69	-0,74	-4,32%	0	44 665	46 641	+1976	12
1997	22,63	17,94	-4,69	-20,71%	1	44 459	48 281	+3821	77
2002	21,25	19,24	-2,00	-9,43%	0	60 379	57 644	-2735	8
<i>Total</i>	<i>22,43</i>	<i>18,20</i>	<i>-4,23</i>	<i>-19,85%</i>	<i>0</i>	<i>45 575</i>	<i>48 664</i>	<i>+3088</i>	<i>102</i>
<i>Triangulaire droite-droite-FN</i>									
1993	19,88	24,86	+4,98	+25,06%	0	52114	45 786	-6328	2

Les triangulaires

Qu'en est-il des triangulaires les plus classiques : gauche-droite-FN ? La posture du Front national est à l'évidence plus délicate. Le parti pâtit d'un effet « vote utile » dans le cadre d'une participation électorale le plus souvent en hausse. D'un tour à l'autre, le FN perd en moyenne 4,2 points de pour cent avec un nombre de votes valables accru d'environ 3 100 suffrages (+ 6,8%). Dans un mode de scrutin uninominal, le FN a donc toutes les peines du monde à conserver tout son électorat du premier tour et à contrer l'argument du *vote utile*, souvent mobilisé par les candidats de la droite parlementaire. Prendre part au deuxième tour s'apparente plus à une action de chantage ou de déclinaison de son programme qu'à celle d'une possible conquête d'élus. Le FN n'a d'ailleurs jamais décroché un seul député dans le cadre de triangulaires.

Le scrutin cantonal de 2011 corrobore-t-il ces observations ? Il faut être prudent dans l'appréciation car on n'a recensé que sept triangulaires. Cela dit, les tendances sont confirmées. Entre les deux tours, le FN perd plus d'un point de pour cent avec une participation électorale accrue. Le Front national ne parvient donc pas à élargir son audience ou très peu en absolu dans le cadre d'un accroissement de la mobilisation des électeurs qui le met en difficulté. L'exemple du canton de Bouilly dans l'Aube illustre

cette difficulté. Au premier tour le candidat FN arrive en tête (34,56%) devant les candidats socialiste (33,59%) et UMP (31,85). Les trois mêmes candidats s'opposent au deuxième tour. Cette fois, le candidat PS (35,05%) devance les candidats FN (33,40%) puis UMP (31,85%) dans le cadre d'une participation ayant crû de 8 points tout en restant à un niveau modeste (56,8%). Ces données illustrent et confirment l'extrême difficulté que le FN a et aura pour obtenir des élus dans ce type de mode de scrutin.

Tableau 16. Le FN au 2^e tour aux élections cantonales de 2011

	Score moyen 1 ^{er} tour	Score moyen 2 ^e tour	Delta	Gains/pertes au 2 ^e tour	Nombre moyen de suffrages exprimés aux 1 ^{er} et 2 ^e tours		Delta	N
Duels D-FN	25,18	35,85	10,67	+ 42,37%	6 221	6 026	-195	133
Triangulaires D-G-FN	26,87	25,73	-1,14	-4,24%	3 574	3 936	362	7
Duels gauche-FN	24,04	34,52	10,48	+43,59%	6 328	6 663	335	262

Qu'en est-il pour les scrutins plurinominaux à deux tours ? Pour y répondre, nous nous sommes fondé sur les élections régionales de 2004 et 2010 et les municipales de 1989, 1995, 2001 et 2008. Rappelons qu'il s'agit de scrutins mixtes où la première liste (à la majorité absolue au premier tour) enlève une prime majoritaire (25% aux régionales et 50% aux municipales), le reste étant réparti à la proportionnelle. D'une manière générale, la dimension du *vote utile* semble (beaucoup) moins jouer. Aux régionales de 2004, avec une participation en hausse, le FN ne perd que 0,19 point de pour cent et en 2010, il progresse même de 1,92 ! Aux municipales de 1989 et de 1995, qui comprennent l'essentiel de nos cas d'études, le FN recule en pourcentage entre les deux tours mais de manière modeste (- 0,26 point et - 1,56 point) alors que la participation est également en hausse. Il semble donc que pour une partie de l'électorat FN au premier tour la pression à un vote utile induit des comportements différents aux élections législatives ou cantonales qu'aux élections municipales ou régionales. Dès lors qu'il peut décrocher des sièges, les performances du FN s'érodent peu ou pas du tout au deuxième tour dans les scrutins mixtes plurinominaux.

Tableau 17. Le FN au 2^e tour aux élections régionales et municipales

	Score moyen 1 ^{er} tour	Score moyen 2 ^e tour	Delta	Gains/pertes au 2 ^e tour	Nombre moyen de suffrages exprimés aux 1 ^{er} et 2 ^e tours		Delta	N
M. 1989	14,30	14,04	-0,26	-2,82%	28 886	29 808	922	48
M. 1995	17,78	16,22	-1,56	-8,78%	21 359	22 688	1 329	129
M. 2001	14,26	12,01	-2,25	-16,78%	22 762	24 225	1 463	20
M. 2008	12,04	9,06	-2,98	-24,76%	39 021	44 306	5 285	2
R. 2004	15,93	15,75	-0,19	-1,06%	1 167 890	1 246 128	78 238	17
R. 2010	13,35	15,27	1,92	14,38%	880 999	991 666	110 667	12